

Conseil d'administration du 06/12/2024

Délibération n°7

Objet : Demande de modification de la durée de portage foncier

Le SIX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 14h30, le conseil d'administration dûment convoqué le 29 novembre 2024 s'est réuni à ORLEANS, sous la présidence de M. Ariel LÉVY.

Etaient présents :

Collèges	Titulaires	Pré .	Re p.	Suppléants	Pré .
EPCI	NEVEU Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ASENSIO Philippe	<input type="checkbox"/>
	DUPUIS David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ECHEGUT Patrick	<input type="checkbox"/>
	MALET Jean-Jacques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECOMTE Olivier	<input type="checkbox"/>
	JOLIVET Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAREILLES Philippe	<input type="checkbox"/>
	NIEUVARTS Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BREYER Yves	<input type="checkbox"/>
	LARCHERON Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CITRON Olivier	<input type="checkbox"/>
	HAUCHECORNE Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAUER Eric	<input type="checkbox"/>
	BURGEVIN Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHOFFY Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>
	LEGRAND Gérard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHAMBRIN Michel	<input type="checkbox"/>
	GAURAT Hervé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	DUCROT Didier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	BELHOMME François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	TOURRES Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	BAUDE Laurent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRIQUET Francis	<input type="checkbox"/>
	TOUCHARD Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BARRUEL Béatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Départements	LEVY Ariel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VALLIES Jean-Vincent	<input type="checkbox"/>
	GAUDET Marc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NERAUD Frédéric	<input type="checkbox"/>
	LEMOINE Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUISSON Hervé	<input type="checkbox"/>
	BAUDU Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LHERITIER Catherine	<input type="checkbox"/>
Région	JACQUET David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAUTREUIL Magali	<input type="checkbox"/>

Nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration	21
Nombre d'administrateurs en exercice	21
Nombre d'administrateurs présents et représentés	14
Quorum (majorité)	11

~

Le Conseil d'administration de l'EPFLi Foncier Cœur de France :

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLi Foncier Cœur de France et notamment l'article II-5.4,

Vu les conventions de portage foncier ci-dessus référencées,

Vu les actes d'acquisition par l'EPFLi Foncier Cœur de France ci-dessus référencés,

Vu les délibérations du porteur de projet relative aux demandes de modification de portage,

DELIBERE

=====

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés ;

Article 2 : Il est décidé d'approuver :

- la passation d'un avenant à la convention de portage foncier avec la commune de BATILLY-EN-PUISAYE pour le projet « Maintien du commerce de proximité » portant diminution d'une année, soit une durée totale de 9 années à compter du 24/01/2024 et habiliter la directrice à le signer ;
- la passation d'un avenant à la convention de portage foncier avec la commune de SAVIGNY-EN-SANCERRE pour le projet « Maintien d'un commerce de proximité » portant prorogation de 9 années supplémentaires, soit une durée totale de 15 années à compter du 06/09/2022 et habiliter la directrice à le signer ;
- la passation d'un avenant à la convention de portage foncier avec ORLEANS METROPOLE pour le projet « Parc de Loire » portant prorogation de 2 années supplémentaires, soit une durée totale de 10 années à compter du 23/12/2016 et habiliter la directrice à le signer ;
- la passation d'un avenant à la convention de portage foncier avec ORLEANS METROPOLE pour le projet « TNPE2 » portant prorogation de 9 années supplémentaires, soit une durée totale de 15 années à compter du 20/05/2019 et habiliter la directrice à le signer ;
- la passation d'un avenant à la convention de portage foncier avec ORLEANS METROPOLE pour le projet « Les Groupes » portant prorogation de 4 années supplémentaires, soit une durée totale de 8 années à compter du 05/05/2021 et habiliter la directrice à le signer ;

Article 3 : Il est décidé de refuser :

- la passation d'un troisième avenant de prorogation à la convention de portage foncier avec ORLEANS METROPOLE pour le projet « TNPE1 » portant prorogation de 5 années supplémentaires, soit une durée totale de 15 années à compter du 22/05/2015 aux motifs d'une absence de stratégie globale sur cette opération et du faible enjeu financier ;
- la passation d'un troisième avenant de prorogation à la convention de portage foncier avec ORLEANS METROPOLE pour le projet ECO – 00045 La Jarrettière portant prorogation de 4 années supplémentaires, soit une durée totale de 15 années à compter du 03/07/2014 aux motifs d'une absence de stratégie globale sur cette opération et du faible enjeu financier.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Ariel LÉVY

Président de l'EPFLI Foncier Cœur de France

Publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr le 13/12/2024